

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 14 octobre 2025

N° 2025_57
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Jean-Luc CHARTIER, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Guillaume PORCHET, Olivier TRAVEL, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Annie GUILBERT, Isabelle PIDOUX.

Excusés avec pouvoirs : Patrick MOULINEAU donne pouvoir à Isabelle PIDOUX, Paul VOUHÉ donne pouvoir à Jean-Luc CHARTIER

Excusés sans pouvoir : Thierry BOISSINOT, Thomas BEVILLE, Sandra SAUVAGE, Céline PAILLAT, Marine SACRÉ, Fabienne THORRÉE

Secrétaire de séance : Raphaèle GONTIER.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	11
Excusés :	08
Pouvoirs :	02
Votants :	13

Date de convocation : 8 octobre 2025

Date d'affichage : 15 octobre 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20251014-2025_57-DE Date de réception préfecture : 17/10/2025

N° 57 : Subventions aux associations.

Mme GONTIER expose au conseil que nous avons reçu des demandes de subvention.

Des choix doivent être réalisés compte tenu du budget qui a été voté.

La commission Faire Vivre a étudié l'ensemble des demandes.

Elle propose au conseil municipal d'attribuer les cinq subventions suivantes :

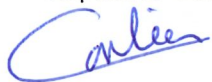
- Club de country : 100 €, en effet, cette association a repris les activités d'une association qui a été dissoute, la commission souhaite les soutenir ;
- Gym volontaire de Villiers en Plaine : 100 €, cette association a dédoublé certains cours ce qui a augmenté les charges, et elle a également repris le yoga, suite à la dissolution de l'association citée ci-dessus ;
- ACV : 100 € pour la participation au renouvellement des maillots manches courtes et manches longues, le logo de la commune sera apposé sur l'ensemble des nouveaux maillots ;
- Twirling-Bâton de St Hilaire des Loges : 100 € afin de soutenir l'association suite à la participation de 4 athlètes aux championnats d'Europe en Espagne.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les subventions proposées ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Raphaèle GONTIER



Le maire,

Lucy MOREAU



Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

079-217903517-20251014-2025_57-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2025